FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	ECOCOOL 715
Autres moyens d'identification	Aucune information disponible.
Usage recommandé:	Liquide Travaillant En métal
Restrictions d'emploi:	Utilisation industrielle seulement

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

Nom de la société:	Fuchs Lubricants Co.
Adresse:	17050 Lathrop Avenue Harvey, Illinois 60426
Téléphone:	708-333-8900
Télécopie ::	708-333-9180
Personne à contacter:	EHS Department
E-mail:	sds@fuchs.com

Numéro d'appel d'urgence: 708-333-8900 (Bus. hrs) 800-255-3924 (24 hrs)

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers pour la Santé

Corrosion ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Blessure ou Irritation Grave des Yeux	Catégorie 2A

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aigüe, orale	24.48 %
Toxicité aigüe, dérmale	32.57 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	58.46 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard	52.17 %

% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:

Mention d'Avertissement:	Attention
Mention de Danger:	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de Prudence	
Prévention:	Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Traitement spécifique (voir dans le produit SDS). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Evacuation:	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH:	Aucun(e).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic	Mineral oil,	64742-52-5	10 - 30%
Triazine compound	Triazine compound,	3960-05-2	1 - 5%
Alcohols, C16-18, ethoxylated propoxylated	Fatty alcohol alkoxylate,	68002-96-0	0.5 - 1.5%
Triazine compound	Triazine compound,	4719-04-4	0.5 - 1.5%
Glycerin	Glycerin,	56-81-5	0.5 - 1.5%
Borate Ethanolamide	Borate Ethanolamide,	10377-81-8	0.1 - 1%
Boric acid	Boric acid,	10043-35-3	0.1 - 1%
Monoethanolamine	Monoethanolamine,	141-43-5	0.1 - 1%
Triethanolamine	Triethanolamine,	102-71-6	0.1 - 1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Inhalation: Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les zones de contact à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Aucune information disponible.

Dangers: Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Consulter un médecin en cas de symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés:	Eau pulvérisée, brouillard, CO2, agent chimique sec ou mousse standard. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
Dangers spécifiques dus au produit chimique:	La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.
Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Les utilisateurs finaux devraient respecter les meilleures pratiques de l'industrie lors de la manipulation et l'utilisation de ce produit. Les conseils peuvent être trouvés en utilisant la version actuelle de ASTM Standard E1497-05: Standard Practice for Selection and Safe Use of Water-Miscible and Straight Oil Metal Removal Fluids Contient des amines. Ne pas ajouter de nitrite de sodium ou d'autres agents nitrosants susceptibles de former des nitrosamines cancérogènes. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Verser le produit lentement lorsqu'il est mélangé à de l'eau. Ne pas verser d'eau dans le produit mais verser le produit dans l'eau. Éviter le contact avec la peau.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:	Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Éviter tout contact avec des agents comburants. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

8. Contrôle de l’exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d’Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Distillates (petroleum), hydrotreated heavy naphthenic - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Glycerin - Brouillard	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Glycerin - Brouillard respirable.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Glycerin - Brouillard	TWA	10 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Glycerin - Brouillard	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Borate Ethanolamide - Fraction inhalable.	TWA	2 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	6 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Boric acid - Inhalable	STEL	6 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
	TWA	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Boric acid - Fraction inhalable.	TWA	2 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	6 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Boric acid - Fraction inhalable.	8 HR ACL	2 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	6 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

Boric acid - Fraction inhalable.	TWA		2 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)
	STEL		6 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)
Monoethanolamine	TWA	3 ppm	7.5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	STEL	6 ppm	15 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Monoethanolamine	STEL	6 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
	TWA	3 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Monoethanolamine	STEL	6 ppm		Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	3 ppm		Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Monoethanolamine	8 HR ACL	3 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	6 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Monoethanolamine	STEL	6 ppm	15 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	3 ppm	7.5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Monoethanolamine	TWA	3 ppm		Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)
	STEL	6 ppm		Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)
Triethanolamine	TWA		5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Triethanolamine	TWA		5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Triethanolamine	TWA	0.5 ppm	3.1 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Triethanolamine	8 HR ACL		5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL		10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Triethanolamine	TWA		5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Triethanolamine	TWA		5 mg/m3	Les Etats-Unis. Valeurs de Limite de Seuil d'ACGIH (03 2012)

Contrôles Techniques Appropriés Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:	L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection de la Peau	
Protection des Mains:	Aucune information disponible.
Autres:	Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
Protection Respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire de la société.
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	
État:	liquide
Forme:	Aucune information disponible.
Couleur:	Orange
Odeur:	Légère
Seuil de perception de l'odeur:	Aucune information disponible.
pH:	10.0
Point de fusion/point de congélation:	Aucune information disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure	Aucune information disponible.

(%):	
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	0.987
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Soluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.

AUTRES INFORMATIONS

VOC:	10.80 % (Method 24) 15.19 g/l 151.9 g/l (ASTM E 1868-10)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Non réactif pendant l'utilisation normale.
Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Aucun(e)(s) dans les conditions normales.
Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
Matières Incompatibles:	Aucune information disponible.
Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Nocif par inhalation.
Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Ingestion: Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion
Produit: ETAmél: > 5000 mg/kg

Contact avec la peau
Produit: ETAmél: > 5000 mg/kg

Inhalation
Produit: ETAmél: > 5 mg/l Poussières, brouillards et émanations

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau
Produit: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux
Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée
Produit: Aucune information disponible.

Cancérogénicité
Produit: Aucune information disponible.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:
Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :
Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:
Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro
Produit: Aucune information disponible.

In vivo
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration
Produit: Aucune information disponible.

Autres effets: Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO
Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de Bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)
Produit: Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)
Produit: Aucune information disponible.

Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.
Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. C'est la responsabilité de l'utilisateur de produit ou du propriétaire pour déterminer au moment de la disposition, qui se perdent les règlements doivent être appliqués.

Emballages Contaminés: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

TDG
Non réglementé.

IMDG
Non réglementé.

IATA
Non réglementé.

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales du Canada
Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)
Non réglementé

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)
Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)
Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée
NPRI PT5 Non réglementé

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Non réglementé

Gaz à effet de serre

Non réglementé

16.Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication:	07/15/2019
Date de Révision:	07/15/2019
Version n°:	1.3
Autres Informations:	Aucune information disponible.
Avis de non-responsabilité:	Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.